

## Extrait du procès-verbal du Conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt

Mercredi, 27 février 2019 à 19h00 en la Mairie de Betschdorf

Conseillers élus : ..... 30  
Conseillers en fonction : ..... 30  
Conseillers présents : ..... 22

Sous la présidence de M. Pierre MAMMOSSER

### Liste des présents :

M. Pierre MAMMOSSER, Mme Christiane MUCKENSTURM, Mme Jeannine HUMMEL, M. Jean-Claude KOEBEL, Mme Marie-France RIMELEN, M. Stéphane PRINTZ, M. Serge KRAEMER, Mme Denise LOEWENKAMP, M. André MEYER, Mme Chantal MULLER, Mme Anne FREY, M. Georges ESCHENMANN, M. Claude PHILIPPS, M. Daniel PFLUG, Mme Lucienne HAAS, M. Dominique STOHR, M. Alfred RINCKEL, Mme Marie-José SCHALLER, M. Pierre HURST, M. Christophe SCHARRENBARGER, Mme Carine MAIRE, M. Francis SCHNEIDER

### Absent excusé donnant procuration :

M. Adrien WEISS (donne procuration à M. Stéphane PRINTZ), M. Didier BRAUN (donne procuration à Mme Chantal MULLER), Mme Béatrice HOELTZEL (donne procuration à Mme Marie-José SCHALLER),

### Absents excusés :

M. Paul HEINTZ, M. Jean-Charles MATHIAS, Mme Pascale LUDWIG (représentée par Mme Anne FREY), M. Alain WURSTER (représenté par M. Pierre HURST)

### Assiste :

M. Olivier THOMASSIN

M Christophe SCHARRENBARGER est désigné secrétaire de séance.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept février à dix-neuf heures, les membres du Conseil de communauté se sont réunis dans la salle de réunion du Conseil municipal de la commune de Betschdorf sur la convocation qui leur a été adressée par le Président le quinze février, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Avant de débiter la séance, sur proposition du Président, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte d'ajourer le point trois à l'ordre du jour – Urbanisme : approbation de la modification n°3 du P.L.U. de Soultz-sous-Forêts - au motif de l'absence de réalisation d'une notice paysagère devant compléter la note de présentation :

### Ordre du jour et déroulement de la réunion :

- 1. Approbation du compte rendu de la séance du 30 janvier 2019**
- 2. Administration générale :** débat d'orientation budgétaire 2019
- 3. Urbanisme : point ajourné**
- 4. Enfance – petite enfance :** sollicitation de partenariat avec le Conseil Départemental au titre du fonds de développement et d'attractivité
- 5. Demande de subvention :** fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées Aux Elèves en Difficulté (RASED) du Collège de Soultz-sous-Forêts
- 6. Divers**

## **Point un de l'ordre du jour : Approbation du compte rendu de la séance du 30 janvier 2019**

Le Conseil communautaire approuve par 20 voix pour moins 5 abstentions le compte rendu de la réunion du Conseil communautaire du 30 janvier 2019 avec la modification suivante :

- M. Serge KRAEMER donne procuration à Mme Denise LOEWENKAMP

## **Point deux de l'ordre du jour : Administration générale : débat d'orientation budgétaire 2019**

### ***Le contexte du mandat***

#### **Un paysage institutionnel en mutation**

- Le débat autour de la taille des Communautés de communes. Un répit mais le dossier reviendra forcément sur la table
- Ceci d'autant plus qu'il y a eu la création de la Communauté d'agglomération de Haguenau de près de 100 000 habitants pèse incontestablement sur l'équilibre institutionnel du nord du Département face aux Communautés de communes de 15 à 20 000 habitants des cantons de Wissembourg et Reichshoffen dont fait partie la Communauté de communes de l'Outre-Forêt.
- La création du PETR dont la CAH constitue le poids lourd !

Le Président rappelle à l'assemblée que des synergies sont désormais régulièrement créées avec d'autres Communautés de communes sur des dossiers importants citant notamment le travail réalisé à l'échelle des CC du Pays de Niederbronn, du Pays de Wissembourg, de Sauer-Pechelbronn et de l'Outre-Forêt pour créer un Office intercommunautaire, la création d'une alliance avec la Région au travers des Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) engagée là aussi à l'échelle de ces 4 territoires pour créer un schéma de développement économique ou encore une collaboration avec le Pays de Wissembourg dans le cadre du Contrat de Redynamisation de la BA 901.

Les schémas évoluent, allant désormais au-delà des périmètres des seules Communautés de communes.

#### **Le renforcement des compétences des intercommunalités tout au long du mandat**

Le renforcement des compétences des intercommunalités par la loi NOTRe transforme en profondeur l'organisation et le fonctionnement du bloc communal. Si une nouvelle fusion n'a pas été imposée par la loi, la montée en puissance de l'intercommunalité et la transformation du paysage institutionnel du nord du Département conduiront à moyen terme la Communauté de communes à poursuivre les discussions avec les Communautés de communes voisines.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la loi a modifié la définition légale de la compétence « *développement économique* » :

- Les zones **d'activités, les hôtels d'entreprises et autres outils de développement économique** sont transférés à la Communauté de communes.
- En matière **de commerce**, la compétence est désormais d'intérêt communautaire, un domaine central pour notre territoire.

L'intercommunalité hérite également de la **compétence tourisme**, transfert sans impact puisque la Communauté de communes de l'Outre-Forêt était déjà compétence en la matière.

Depuis 1<sup>er</sup> janvier 2018, c'est la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (**GEMAPI**) qui est transférée à la Communauté de communes.

Sans oublier la redevance incitative des ordures ménagères : **RÉOMI**

**Au total des dossiers lourds qui se sont ajoutés au socle qui existait déjà en 2014 et pour lesquels la Communauté de communes a dû trouver des stratégies et des solutions avec une économie de moyens qu'on ne trouve plus souvent dans les Communautés de communes et qui est, de plus en plus, en décalage avec l'importance prise par la communauté de communes dans le bloc communal !**

### ***Le mandat de la mutation***

Dans ce contexte le développement de la collectivité s'est appuyé sur la feuille de route arrêtée en 2015 autour des deux axes majeurs :

1. L'axe de la mutualisation avec la volonté de conjuguer l'efficacité et l'équité
2. L'axe du développement

### **L'axe de la mutualisation**

#### *Efficacité*

- Le schéma de mutualisation : ce schéma peine à avancer de par la difficulté à mobiliser les ressources nécessaires. Un premier grand dossier a enfin vu le jour avec le groupement de commande des assurances.
- Le tourisme : un premier travail de rationalisation avant l'OT intercommunautaire
- Les périscolaires : un travail sur l'efficacité a été réalisé jusqu'à présent avec le redéploiement des moyens et la mutualisation avec le Pays de Wissembourg. Cette démarche est désormais arrivée à son terme, et ne permet plus de répondre à l'explosion des besoins, à laquelle la Communauté de communes a pallié pour le moment par de la restauration scolaire à Surbourg et Rittershoffen
- Les Ordures Ménagères : autofinancement de la Régie
- GEMAPI : dans ce dossier, la Communauté de communes a longtemps cherché sa voie ; finalement l'option a été prise pour le SDEA dans une configuration qui préserve la capacité de décision de la collectivité.

#### *Equité*

- Très haut débit : prise en charge de l'ensemble du financement du coût du bloc communal (175 euros par logement) : une opération qui pèse lourdement sur le budget puisqu'il oblige à multiplier par 2 l'endettement
- Piscine : la solution a mis du temps à être élaborée ; elle n'est pas parfaite mais l'objectif d'un premier niveau d'équité va être atteint en 2019
- CIAS : le CIAS a enfin vu le jour en 2018 ; l'objectif est, notamment, d'apporter une aide financière cohérente aux épiceries sociales et solidaires apportant une aide alimentaire aux habitants en difficulté économique résidant sur le territoire de la communauté de communes.
- Mise en réseau de la lecture publique : équipement informatique, visibilité par l'intermédiaire d'une plaquette de présentation des 11 points d'accès à la lecture publique, et festival d'hiver qui a vocation à diffuser le spectacle vivant dans tout le territoire, un vrai petit trésor qui est enfin mis en valeur
- Les documents d'urbanisme : évolutions financées et pilotées par la communauté de communes
- Les politiques enfance et petite enfance : briques de base de la politique de la communauté de communes

Ces éléments d'équité ont un impact financier important mais s'avèrent indispensables. L'équité ne permet pas de parvenir à une structure d'investissements et de projets mais d'être une structure de cohérence.

## L'axe du développement

### *Le développement économique*

- Commerce :
  - Territoire d'équilibre entre Haguenau et Wissembourg – ADN du commerce
  - Stratégie de relocalisation des habitudes de consommation et de dynamisation du centre-ville s'appuyant sur l'opération Leclerc
  - Difficulté avec l'opération LECLERC
- Zones d'activités intercommunales : outil qui peut devenir une source de richesse. Outil qui reste actuellement à gérer – ouverture de la 2<sup>e</sup> tranche
- Géothermie : participation à la mission de prospection et ZA intercommunale 1AUT pressentie à Soultz-sous-Forêts
- Zone de Restructuration de Défense BA901 – développement économique : accompagnement des entreprises dans leur transition numérique, participation au financement d'une AMO pour la définition d'une stratégie touristique et d'outils de promotion du territoire, participation aux frais inhérents au poste de chargé de mission

### **Le tourisme**

- Un dossier lourd, **avec la création de l'Office de tourisme intercommunautaire** avec les Communautés de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, du Pays de Wissembourg, de Sauer-Pechelbronn et de l'Outre-Forêt prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet 2019 ! Cette démarche constitue une réelle opportunité pour le territoire de se renforcer dans le tourisme tout en maîtrisant les moyens financiers à déployer
- mais aussi les animations de Noël

### **Urbanisme, logements, déplacements et environnement**

- Logements : élaboration d'un PLH commun à tout le territoire et mise en œuvre d'une politique d'incitation financière
- Déplacements : réalisation de la liaison cyclable entre Kutzenhausen et Soultz-sous-Forêts. Émergence d'une autre liaison cyclable, entre Rittershoffen et Betschdorf, liaison portée par le Conseil Départemental et réflexions quant à la réalisation de la liaison Lobsann – Soultz-sous-Forêts. Ces liaisons cyclables ont une cohérence au nom de l'inscription dans le maillage du réseau cyclable porté par le pays de Wissembourg sous l'égide du département

### **Domaines de services à la personne**

- Jeunesse : lancement de cette nouvelle politique
- Seniors : proposition d'acquérir un lot par la Communauté de communes de l'Outre-Forêt dans le projet de résidence seniors à Betschdorf. Animation portée par l'intercommunalité.
- Périscolaires : nouveau plan de développement Surbourg, Hoffen, et remplacement de Hatten, voire renforcement de Soultz

## ***Les moyens à mettre en œuvre***

### Fiscalité

- Rappel de l'engagement de l'intercommunalité à augmenter la fiscalité de 10% pendant une période de 4 ans à compter de 2015.
- La Communauté de communes reste toujours en deçà des taux des autres Communautés de communes
- Quid d'une reconduction de l'augmentation voire plus en 2019 pour financer la fibre optique
- FPU en 2019 pour 2020 ?

### Ressources humaines

*Réalisation d'un travail de quantification des tâches relatives au fonctionnement de l'intercommunalité afin de mettre en adéquation les moyens et les besoins en RH*

- Equipe très, trop ramassée
- 3 ETP en 2015, 5,7 aujourd'hui, (+ 0,5 jusqu'à fin mars) dont 1,4 pour la régie OM

*Fonctions qui ont vocation à s'autofinancer*

- Régie OM : RH et locaux
- GEMAPI

*Et les DSP et conventions*

- Périscolaires
- Halte-garderie et RAM
- SAP et résidences seniors
- Jeunesse

Pour conclure cette première partie du débat d'orientation budgétaire, le Président précise que le prochain mandat devra être le mandat de changement de braquet, sur le plan des ressources humaines, sur le plan des locaux et sur le plan de la fiscalité.

Le Président présente ensuite la stratégie financière de la mise en œuvre des politiques nouvelles et action sur la fiscalité remise à l'ensemble des conseillers communautaires.

Les résultats de l'exercice 2018 sont présentés par le 1er Vice-président.

### Exercice 2018

- Au niveau de la section **de fonctionnement**, le bilan de l'exercice 2018 se solde par un **excédent de 358 570,56 euros**. L'excédent de fonctionnement constaté doit être majoré des créances ouvertes qui s'élèvent à **47 554 euros** soit un excédent réel de **406 124,56 euros**.
- Au niveau de la section d'investissement, le bilan de l'exercice 2018 se solde par un excédent de **69 768,93 euros**.

### Fonctionnement

Politique nouvelle : dépenses engagées en 2018 dans les domaines suivants

- Animations touristiques comprenant le versement de la participation de l'intercommunalité aux communes parties prenantes : **10 496,03 euros** engagés
- Social (CIAS / Relais de service à la personne / mission locale / portage de repas) : **88 837,94 euros**
- Animation jeunesse : **78 041,75 euros**. Cette dépense couvre la période du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 décembre 2018

Politique nouvelle : prévisions des dépenses en 2019 en complément de celles déjà engagées en 2018 :

- Lecture publique : 10 000 euros correspondant notamment au festival d'hiver qui a débuté le 26 février
- Gestion des piscines : 60 000 euros
- Adhésion à PAMINA : 16 500 euros

Politique actuelle : prévisions des dépenses en 2019

- Tourisme : 103 000 euros, dépenses en hausse en 2019 dû à la poursuite de la démarche d'élaboration d'un projet touristique partagé entre les Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, de Sauer-Pechelbronn, Pays de Wissembourg et de l'Outre-Forêt et à la démarche de rapprochement des 4 Offices de tourisme.

### Investissement

Politique nouvelle : prévisions des dépenses en 2019

- Aménagement d'une structure périscolaire : 91 000 euros correspondant à des frais d'études et de maîtrise d'œuvre
- Résidence seniors : 135 000 euros pour l'acquisition d'un lot pour loger le relais de services à la personne et développer la politique d'animation des résidences seniors
- Aménagement cyclable entre Soultz-sous-Forêts et Kutzenhausen : 141 900 euros, itinéraire réalisé
- Restructuration de la BA 901 : 20 000 euros
- Déploiement fibre optique : prévision de dépenses s'élevant à 1 089 375 euros en 2019

### Endettement

- Niveau d'emprunt important pour les exercices à venir au regard des investissements envisagés (déploiement de la fibre optique, création de structure(s) en faveur des jeunes à l'horizon 2019 / 2020) s'élevant à près de 2,2 millions d'euros en 2019 pour atteindre près de 3 millions en 2020.

Le Président commente les perspectives des exercices 2020 à 2022 Il précise que globalement le compte d'exploitation annuel est positif mais pas suffisamment, notamment en regardant les dépenses à couvrir par les ressources propres. Ces dernières ne sont pas suffisantes dès l'exercice 2020, 130 181,91 euros de perspectives de ressources propres pour des dépenses prévisionnelles à couvrir de 178 273,49 euros soit – 48 091,58 euros. Or l'excédent de fonctionnement doit couvrir l'amortissement en capital. Cette tendance se poursuit lors de l'exercice 2021 – 131 737,96 euros. Soit deux années difficiles, notamment dû à l'aménagement de la structure périscolaire à Surbourg et au déploiement de la fibre sur le territoire.

### **Budget de la zone d'activités intercommunale**

Le Président présente les perspectives et commente, à l'instar du budget principal, les lignes budgétaires majeures afférentes à ce budget annexe

#### **Dépenses**

- **2018** : réalisation de la voirie définitive de la 1<sup>ère</sup> antenne de la 1<sup>ère</sup> phase d'urbanisation : **124 070,12 euros**
- **2019** : prévision d'une dépense de **421 500 euros** aux travaux de réalisation de la zone concernée par un permis d'aménager (environ 4,8 hectares) pour permettre l'implantation d'acteurs (ALDI)
- **2021** : finalisation des travaux de la voirie de l'axe principal de la zone et de la 2<sup>nde</sup> antenne de la première phase d'urbanisation pour un montant prévisionnel de **330 000 euros**

#### **Recettes**

- **2019** : perspectives de vente d'une parcelle de la 1<sup>ère</sup> phase d'urbanisme pour un montant de **109 532 euros**
- **2019** : perspectives de vente du foncier à ALDI pour l'implantation dans cette seconde zone pour un montant de **210 000 euros**
- **2020** : réalisation de la vente à Leclerc pour un montant de **600 000 euros**, d'une partie du foncier restant dans la zone « permis d'aménager » pour un montant de **525 000 euros** et de la vente d'une parcelle de la 1<sup>ère</sup> phase d'urbanisation pour un montant de **87 000 euros**
- **2021** : vente du foncier restant dans la 2<sup>nde</sup> phase d'urbanisation pour un montant de **525 000 euros** et de la vente de la dernière parcelle de la 1<sup>ère</sup> phase d'urbanisation pour un montant de **116 406 euros**.

Au regard de ces perspectives, l'exercice 2019 devrait présenter un déficit de 420 210,26 euros dû au décalage de la vente Leclerc et à l'aménagement à venir de la zone « permis aménager ».

A l'horizon 2022, si les scénarii envisagés se confirment, le résultat final serait :

- Excédent de fonctionnement de l'exercice rapatrié dans le budget principal de **640 910,84 euros**
- Excédent d'investissement de l'exercice rapatrié dans le budget principal de **212 319,06 euros**

Sans augmentation de fiscalité en 2019, le résultat de l'exercice budgétaire 2019 sera difficile non seulement d'une part au regard de la problématique de la zone d'activités intercommunale (décalage de la vente à Leclerc) et d'autre part au regard des perspectives budgétaires en 2020.

Le Président propose de couvrir l'amortissement de l'emprunt relatif au déploiement de la fibre optique par une action sur la fiscalité en 2019. Le Président précise qu'une augmentation de la fiscalité de 10% permettrait une augmentation des ressources d'environ 100 000 euros correspondant ainsi au remboursement annuel de l'emprunt « fibre optique » estimé à près de 110 000 euros.

Le Président ouvre le débat :

Jean-Claude KOEBEL s'interroge quant à une augmentation de la fiscalité de 15% dès 2019.

Lucienne HAAS souhaite connaître la fiscalité des Communautés de communes similaires à l'Outre-Forêt en termes de compétences. Le Président répond que les taux de la Communauté de communes sont très bas par rapport aux autres Communautés de communes. A titre informatif, le taux de taxe d'habitation voté en 2018 par la Communauté de communes de l'Outre-Forêt est de 3,04, largement en deçà de Communautés de communes dotées de compétences similaires.

Daniel PFLUG souhaite connaître l'impact financier d'une telle augmentation pour un foyer.

Le Président est réservé par rapport à une augmentation de 15%, plus difficile à justifier.

Serge KRAEMER est quant à lui favorable à une augmentation de 10%. Il s'interroge cependant quant à l'investissement relatif à l'acquisition d'un lot pour loger le relais de services à la personne arguant notamment la disponibilité de locaux à Hatten. Le Président répond que la question peut se justifier mais qu'une remise en cause serait compliquée au regard de l'engagement de la Communauté de communes vis-à-vis du bailleur social OPUS.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, le Président clôt le débat d'orientation budgétaire

### **Point trois de l'ordre du jour : ajourné**

### **Point quatre de l'ordre du jour : Enfance petite-enfance : sollicitation de partenariat avec le Conseil Départemental au titre du fonds de développement et d'attractivité**

Le Président rappelle aux conseillers communautaires que lors de la séance du conseil communautaire du 30 janvier 2019, il a été décidé :

- d'approuver le cahier des charges élaboré par le CAUE
- d'approuver le budget prévisionnel des travaux à **1 214 000 euros hors taxes** hors honoraires d'architectes, bureaux d'études et de contrôle, assurances du maître d'ouvrage
- d'approuver la participation prévisionnelle de la Commune de Surbourg à hauteur de **304 000 euros hors taxes** correspondant aux aménagements extérieurs
- d'approuver l'organisation de la maîtrise d'ouvrage par la Communauté de communes après désignation de la maîtrise d'ouvrage de la Commune de Surbourg à la Communauté de communes
- d'approuver la délégation du projet de convention définissant les modalités organisationnelles, techniques et financières au Bureau



Le Président précise qu'une réunion de travail s'est tenue le 7 février 2019 avec un représentant du Conseil Départemental du Bas-Rhin pour analyser la faisabilité d'un soutien technique et financier du Conseil départemental, au titre du fonds d'attractivité et de développement, pour le projet d'aménagement d'une structure périscolaire à Surbourg.

Il précise que l'aménagement d'une structure périscolaire à Surbourg pourrait bénéficier d'un soutien technique et financier du Conseil Départemental sous couvert :

- d'une réflexion globale du territoire en matière d'enfance et de petite-enfance
- d'un engagement de la Communauté de communes sur des actions identifiées comme prioritaires par le Conseil départemental en matière de petite-enfance à l'instar notamment de :
  - la mise en œuvre de projet éducatif dans les structures
  - d'un travail sur l'offre d'accueil complémentaire des assistants maternels
  - la construction d'un programme partenariat d'actions et d'animation de soutien à la parentalité
  - la construction à l'échelle du territoire d'une offre de service pour lever les freins à l'emploi
  - d'un travail sur un système de tarification sociale
  - d'un travail sur une approche plus inclusive en ouvrant les structures sur l'accueil d'enfant en situation de handicap
  - le développement du bilinguisme

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- autorise le Président à solliciter un partenariat avec le Conseil Départemental au titre du fonds d'attractivité et de développement, pour le projet d'aménagement d'une structure périscolaire à Surbourg
- donne tout pouvoir au Président pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

**Point cinq de l'ordre du jour : Demande de subventions : fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées Aux Elèves en Difficulté (RASED) du Collège de Sultz-sous-Forêts**

Le Président informe l'assemblée que par courrier daté du 3 septembre 2018 réceptionné le 5 septembre 2018 dans les locaux de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt, le psychologue de l'Education Nationale sollicite la Communauté de communes de l'Outre-Forêt pour une aide financière relative au fonctionnement du Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) et plus particulièrement au financement d'un test psychométrique.

Le psychologue de l'Education Nationale fonctionne sur les secteurs de collèges de Sultz-sous-Forêts et Seltz. Le nouveau test psychométrique « WPPSI 4 » est destiné aux enfants jusqu'à 7 ans. Ce test permet de mesurer l'intelligence des enfants pour les écoles maternelles. Les bilans psychologiques sont nécessaires pour les demandes MDPH (orientation en classes spécialisées, obtention d'AVS, demande de SESSAD pour un personnel supplémentaire spécialisé dans les écoles, maintien en maternelle...) et à la compréhension du fonctionnement cognitif et psycho-affectif des enfants (par des comptes rendus faits aux parents et aux enseignants, en lien avec les services du Collège, médico-sociaux et hospitaliers).

Le Président informe les conseillers communautaires que le budget du test psychométrique s'élève à 1 650 euros

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- approuve l'acquisition d'un test psychométrique « WPPSI 4 » à hauteur de 1 650 euros
- donne tout pouvoir au Président pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération
- prévoit d'inscrire les crédits au budget 2019

### **Point six de l'ordre du jour : divers**

Les délégués communautaires sont informés des décisions ci-après qui ont été prises lors de la réunion du Bureau du 12 février 2019.

Point	Ordre du jour	Point d'information concernant les décisions prises lors de la réunion du Bureau en date du 12 février 2019
3.1	<b>Ressources humaines :</b> Création de postes d'adjoint administratif principal de 2ème	<b>Approbation :</b> la création d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial à compter du 1er avril 2019 et de fixer la durée hebdomadaire de service à 35/35ème la création d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial à compter du 1er septembre 2019 et de fixer la durée hebdomadaire de service à 24,5/35ème
3.2	<b>Ressources humaines :</b> Régie OM - prolongation du contrat de chargé de mission jusqu'au 31 août 2019	<b>Approbation :</b> de prolongation du contrat de chargé de mission à raison d'une durée hebdomadaire de service de 14/35ème jusqu'au 31 août 2019
3.3	<b>Ressources humaines :</b> Mise à disposition de personnel auprès de la Régie OM	<b>Approbation :</b> approbation de la mise à disposition de personnel auprès de la Régie OM à compter du 1er avril 2019 à raison de 35 heures de service hebdomadaire
4	<b>Plan vélo et territoires :</b> étude en vue de la réalisation d'un schéma intercommunautaire des itinéraires cyclables avec les Communautés de communes du Pays de Wissembourg et Plaine	<b>Approbation :</b> Engagement de la CCOF dans la réalisation d'une étude en vue de la réalisation d'un schéma des itinéraires cyclables en partenariat avec les CCPW et CCPR Désignation de la maîtrise d'ouvrage à la CCPW Solllicitation du soutien technique et financier du Conseil Départemental

Le Président clôture la séance à 20h30.

### **Veillez afficher le compte rendu en Mairie**

Le Président de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt  
Monsieur Pierre MAMMOSSER

Le secrétaire de séance

Monsieur Christophe SCHARRENBARGER

